

DOSSIER DE CANDIDATURE SECTION SPORTIVE RUGBY 2022/2023

**LYCEE OISELET / LYCEE AUBRY
38300 BOURGOIN JALLIEU**



La section sportive scolaire est une **structure officielle au sein de l'Education Nationale**, encadrée par des textes de référence sur l'organisation et le suivi médical des participants. Elle est le fruit d'un partenariat entre le lycée l'Oiselet de Bourgoin-Jallieu et le club du CSBJ rugby.

Pour répondre aux besoins des élèves visant l'accession au haut niveau, elle a obtenu de la part de l'Inspection Académique de Grenoble, le label **Section d'Excellence Sportive (SES)**.

La section rugby fonctionne également par convention avec le lycée Aubry.

Elle s'adresse à des élèves (garçons et filles) qui pratiquent le rugby en club ou en association sportive de leur collège ou lycée, à un bon niveau.

Vous pouvez postuler pour rejoindre la section en classe de 2^{nde} ou en 1^{ère}, en fonction des capacités d'accueil de l'établissement dans la filière choisie et de celles de l'internat.

Attention : Etre en section sportive ne signifie pas automatiquement être licencié au CSBJ rugby, on peut rester dans son club formateur.

1. Objectifs de la section sportive

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit d'**accompagner le lycéen dans un double projet ambitieux** :

- Atteindre le plus haut niveau possible en rugby.
- Poursuivre ses études pour réussir une orientation choisie.

Deux objectifs se distinguent et se complètent :

➔ Permettre à des joueurs motivés, ayant un potentiel de développement, d'atteindre un bon niveau voire le haut niveau par un entraînement régulier, avec un encadrement qualifié, tout en réussissant leurs études au lycée ;

➔ S'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée au plus haut niveau dans les compétitions organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

2. Fonctionnement de la section sportive :

Responsables de la section : M. AMMOUR, **proviseur du lycée de l'Oiselet**, est responsable de la mise en œuvre de la section sportive.

Il est relayé dans cette fonction par un **enseignant d'EPS référent** : David JANIN qui assure le suivi de la structure et l'encadrement des équipes UNSS en lien avec les éducateurs de la section et les responsables de la filière « jeunes » au CSBJ : Bastien GUALLAR et Thomas KORDZIOLEWSKI

Les élèves bénéficieront de l'expertise de nombreux intervenants : enseignants, entraîneurs, préparateurs physiques, joueurs de haut niveau.

Fréquence et charge d'entraînement :

En plus de sa pratique en compétition le week-end au sein du club, votre enfant pratiquera sur les créneaux scolaires et UNSS de :

- 2h d'entraînement le lundi soir (16h-18h) : créneau libéré sur l'emploi du temps
- 2h d'entraînement le mercredi après-midi : ateliers techniques ou musculation en fonction de la programmation.
- 1h de préparation physique chaque jeudi de 12h à 13h ou de 13h à 14h : musculation ou technique de course.

A cela s'ajoute les entraînements prévus par le club.

*La charge d'entraînement au sein de la section peut par conséquent aller de 5h (**obligatoires**) à 9h par semaine en fonction des possibilités de votre enfant et de ses résultats scolaires.*

Suivi Scolaire :

La mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur d'EPS référent (Mr JANIN), les professeurs principaux, la vie scolaire, les entraîneurs du club du CSBJ et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

Un suivi scolaire sera assuré par les professeurs principaux mais également par le professeur d'EPS référent pour apporter une aide méthodologique et organisationnelle aux élèves.

Une note de « Section Sportive Rugby » sera attribuée à chaque élève à la fin de chaque trimestre.

Suivi Médical :

Circulaire 2003-062 du 24 avril 2003. *Un examen médical conditionne l'admission en section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique (du rugby) dans le cadre de la section sportive scolaire. Le chef d'établissement (...) doit être destinataire de ce certificat datant de moins de 3 mois, avant la date de la rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport (...)*

IMPERATIF : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Rugby rédigé par un médecin titulaire du CES de médecine du sport devra être fourni à chaque rentrée scolaire (septembre 2022, 2023 et 2024).

En cas de besoin, les élèves bénéficieront le lundi soir d'un accueil prioritaire au cabinet du Docteur Chapot ainsi qu'au cabinet de kinésithérapie attenant (K2SP).

3. Charte commune des sections sportives Handball et Rugby au lycée l'Oiselet :

Chaque responsable légal et chaque élève s'engageant dans le projet de la section sportive est signataire de la Charte qui détaille les règles à respecter pour mener à bien son projet.

En tant qu'élève, je m'engage à...	En tant que joueur, sportif, je m'engage à...	En tant qu'interne / externe, je m'engage à...
*respecter le règlement intérieur de l'établissement (horaires, présence, comportement) *organiser mon travail personnel dans la semaine *signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel du rythme	*être présent à l'ensemble des entraînements *être à l'heure à l'ensemble des entraînements *signaler rapidement toute difficulté physique ou coup de fatigue pour adaptation du travail *adhérer à l'AS du lycée pour pouvoir le représenter lors des compétitions *participer aux temps forts de la vie de l'Association Sportive du lycée.	*avoir une hygiène de vie permettant de concilier études et entraînements *respect du règlement et des horaires de l'internat * connaître les lois concernant les actes de bizutages, distinguer les actes déplacés, et ne pas s'y prêter par conséquent.

Si le contrat n'est pas respecté, l'élève pourra être temporairement ou définitivement exclu de la section sportive.

4. Conditions d'admission

==> Être admis en seconde ou en 1^{ère} dans un lycée général ou professionnel.

==> Ne pas avoir de difficultés scolaires particulières.

==> Être apte médicalement.

==> Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l'encadrement de la section et du lycée → Journée détection pour les garçons et les filles.

==> Présenter un dossier de candidature complet.

Pièces à fournir :

\ Bulletins des 1^{er}, 2^{ème} trimestre de l'année en cours.

\ Fiche candidature: Vécu sportif club ou AS + Lettre de motivation + Avis du professeur Principal et du professeur EPS.

Évaluation du potentiel rugbystique

Journée de détection garçons et filles : Mercredi 20 avril 2022 – 9h00 à 17h

Lieu : Stade Pierre RAJON

En fonction des recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Fédération Française de Rugby, cette journée pourra être aménagée ou annulée.

5. Modalités de candidature

- Demander un dossier complet au secrétariat du Lycée l'Oiselet à BOURGOIN JALLIEU ou le télécharger sur le site lycee-oiselet.fr ou csbj-rugby.fr
- ~~Récupérer un dossier à la journée porte ouverte du lycée de l'Oiselet (9h-12h).~~ **ANNULEE**
- **Date limite de dépôt des dossiers : 4 mai 2022** (si possible envoyer le dossier avant la journée de détection le 20/04/2022)

6. Recrutement et admission

Suite au dépôt de votre dossier, à votre participation à la journée de détection, une **commission réunissant le Proviseur du Lycée, le professeur d'EPS référent, les intervenants à la section rugby**, étudieront votre candidature. Un avis sera transmis aux autorités académiques qui prononceront (ou non) l'affectation.

Vous recevrez via l'établissement d'origine la décision d'affectation (début juillet). Aucune information ne sera transmise par le lycée.

Pour chaque candidat, nous tenons compte de :

- Son niveau scolaire (résultats, appréciations sur le travail scolaire) et de l'attitude en classe.
- Son niveau sportif et de ses perspectives d'évolution (test de recrutement).
- Son aptitude physique (certificat médical de non contre-indication).
- Sa motivation.

Mais également, des possibilités d'accueil de l'internat. Pour information, l'internat est ouvert du lundi matin au vendredi soir (pas d'ouverture possible le dimanche soir).

Le coût de l'adhésion à la section pour chaque élève est de **45 euros** pour l'année scolaire. Ce montant comprend la licence UNSS obligatoire pour participer aux entraînements et aux différentes compétitions, un t-shirt avec le logo du lycée et une photo du groupe.

IMPERATIF : Le chèque de 45 euros libellé à l'ordre de l'Association sportive du lycée l'Oiselet doit être remis à la rentrée scolaire.

7. Une formation exigeante et ambitieuse

Nous tentons d'accompagner au mieux chaque élève tout au long de sa formation, pour l'engager dans une démarche de construction d'un citoyen sportif autonome, réfléchi, lucide et éclairé, tant sur les terrains de rugby que dans sa vie au sein de l'établissement.

Pour mener à bien ce projet de formation, le travail en collaboration entre les différents intervenants et la famille est indispensable.

ENTRER en section sportive,

ce n'est pas entrer dans une académie fédérale, car la charge d'entraînement est moins importante.

MAIS,

c'est accepter des contraintes importantes et faire un choix ambitieux !

Cette formation associant un projet scolaire et sportif est exigeante et nécessite un investissement important de la part de l'élève :

- Capacité à s'organiser dans son travail pour gérer un emploi du temps dense.
- Capacité à s'intégrer et à travailler dans un collectif en respectant autrui

8. Quelles perspectives après la section sportive ?

- **Dans le milieu sportif** : se donner les moyens de jouer au plus haut niveau à la sortie du lycée, se former à l'arbitrage.
- Postuler dans les centres de formation labélisés.
- **Poursuites d'études classiques**, en fonction de vos choix d'orientation.

A l'issue d'une expérience réussie au sein de la Section Sportive, l'élève pourra valoriser dans le milieu professionnel ou dans ses perspectives d'études :

- Sa capacité à s'insérer dans un projet collectif.
- Sa capacité à concilier des contraintes importantes (études et entraînements).
- Sa capacité à s'organiser dans son travail scolaire.
- Sa capacité à gérer le stress et les échéances importantes (évaluations, épreuves du baccalauréat, matchs).

Fiche Candidature (page 1/2, à joindre au dossier)

Présentation du candidat et vécu sportif

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe: Téléphone portable de l'élève :

Téléphone portable d'un parent :

Mail élève : Mail parents :

Etablissement scolaire : ville :

Classe suivie en 2021/2022 :

A participé à l'AS dans son établissement ? OUI / NON Activité(s) :

Est Jeune Officiel (Arbitre) UNSS ? OUI / NON

Suivait un cursus en section sportive ? OUI / NON

Club actuel : Ville :

Nom de l'entraîneur : Téléphone portable :

Nombre d'années de pratique :

Sélections ? :

Poste(s) occupé(s) : Taille :

Poids :

Lettre de Motivation (manuscrite)

Pourquoi souhaiteriez-vous entrer en Section Sportive Rugby au lycée l'Oiselet l'année prochaine ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche Candidature Page 2/2, à joindre au dossier)

CHOIX D'ORIENTATION pour l'année 2022/2023

O Candidature pour Entrée en classe de 2^{nde} :

LVA : LVB :

O Candidature pour Entrée en classe de 1^{ère} :

Niveau souhaité : (1^{ère} générale, sti ou stmg) :

LVA : LVB :

Enseignements de spécialité pour la filière générale :

Enseignement de spécialité 1 :

Enseignement de spécialité 2 :

Enseignement de spécialité 3 :

Demande d'admission à l'internat ? OUI / NON

Avis du professeur principal (obligatoire) :

.....

Avis du professeur d'EPS (conseillé) :

.....

